



CONDITIONS D'ANNULATION ET D'ASSURANCE ANNULATION

1. Annulation de la part de l'utilisateur :

- En cas d'annulation de votre part, les sommes versées au titre de la réservation (acompte) ne feront l'objet d'aucun remboursement.
- De même, aucun remboursement ne sera effectué en cas de désistement en cours de prestation ou d'exclusion pour motif grave.

2. Assurance annulation (optionnelle) :

- **L'utilisateur a la possibilité de souscrire une assurance annulation lors de sa réservation (en ligne ou autre).** Cette assurance couvre plus de 30 motifs d'annulation, tels que : maladie, décès, grève, mouvements sociaux, séparation, mutation professionnelle, etc.
- Cette assurance est proposée grâce à notre fournisseur : **MEETCH**.
- Elle est facultative et représente un coût correspondant à **4% du montant du séjour**.
- L'assurance permet d'obtenir le remboursement du séjour pour des raisons graves et indépendantes de la volonté de l'utilisateur, sous réserve de présentation d'un justificatif.
- **!!! Limites de l'assurance !!!**
 - En cas d'annulation, l'utilisateur devra directement engager les démarches nécessaires auprès de l'assurance qu'il aura souscrite (cf. paragraphe ci-après).
 - Dans tous les cas : des frais de dossier seront appliqués et conservés (25€). Ils ne sont pas couverts par l'assurance annulation et restent dus au Camping Beauséjour.

3. Modalités de traitement des demandes d'annulation :

- Les réclamations relatives à un remboursement au titre de l'assurance annulation doivent être adressées directement à l'organisme assureur (MEETCH).
- Les conditions générales et les modalités spécifiques applicables sont disponibles lors de la souscription.